

Réouverture de la Bièvre : renaissance d'une rivière



Source : Vidéo « Sous les pavés la Bièvre » AESN

SAGE - Disposition 7 & 8

Réouverture, à l'horizon 2021, de
1 080 mètres linéaires

Renaissance de la Bièvre

La Bièvre et ses abords ont été l'objet de modifications anthropiques successives pour le développement des cultures (drainages) et de l'urbanisation (remblais, canalisation), ainsi que pour la régulation des inondations (barrages, seuils).

Aujourd'hui, la Bièvre se distingue par deux entités : la Bièvre amont, à ciel ouvert, et la Bièvre aval canalisée et couverte. Sur sa partie aval, la Bièvre ne coule plus dans son lit et est l'exutoire des eaux pluviales d'une importante superficie imperméabilisée.

Son lit majeur est entièrement occupé par l'urbanisation. A Paris, la Bièvre a perdu toute réalité propre à la suite de remblaiements et d'opérations d'urbanisme.

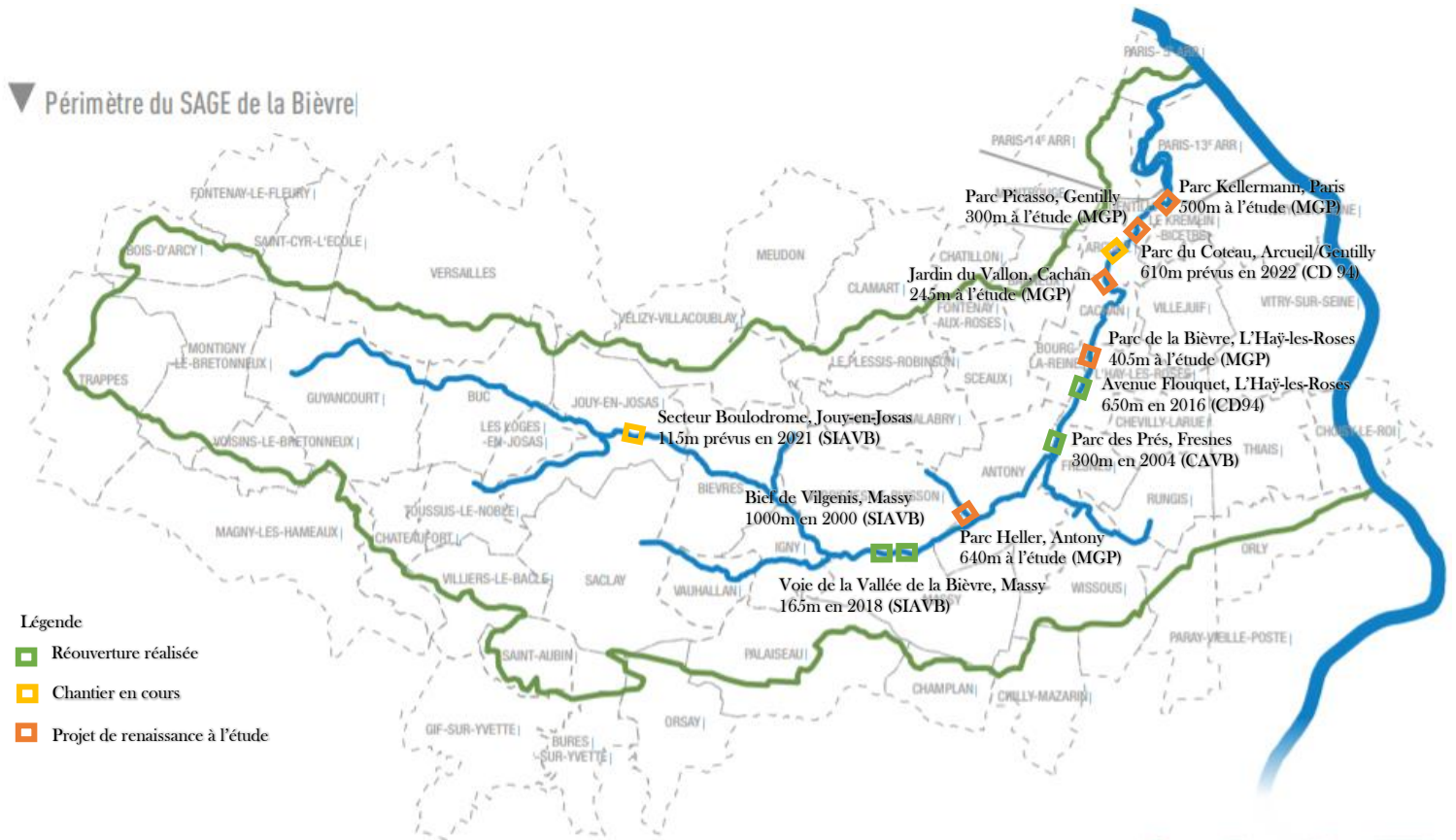


Tracé historique de la Bièvre dans Paris (Source : Atlas cartographique du PAGD du SAGE Bièvre)

Polluée, canalisée et transformée en égout, la Bièvre, deuxième rivière parisienne, a retrouvé son statut de cours d'eau en 2007.

Réouverture de la Bièvre : renaissance d'une rivière

Les acteurs du territoire travaillent à améliorer le statut écologique des masses d'eau de la Bièvre et à lui faire revaloir son droit naturel, en la réouvrant sur des tronçons dès que cela est possible. En 2020, la Bièvre a déjà été réouverte sur 1 115 mètres au total et 725 mètres supplémentaires font l'objets de travaux dont la fin est prévue pour fin 2021/début 2022.



Projets de réouvertures (en jaune les phases chantier et orange les sites à l'étude) et sites réouverts (en vert) sur le territoire du SAGE Bièvre

La compétence GEMAPI

Mener à bien des projets de réouvertures demande une compétence particulière : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Avant le 1er janvier 2018, cette compétence était détenue par les communautés d'agglomération à l'amont et les départements et la ville de Paris à l'aval.

Depuis le 1er janvier 2018, de par l'application des lois MAPTAM et NOTRE, cette compétence est devenue une compétence exclusive et obligatoire qui est attribuée aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Sur le territoire de la Bièvre, à l'amont les communautés d'agglomérations ont transféré leur compétence GEMAPI au SIAVB sauf SQY qui conserve sa compétence GEMAPI sur son territoire (excepté sur Guyancourt, transféré au SIAVB); à l'aval, la compétence GEMAPI appartient à Métropole du Grand Paris. Seuls ces acteurs sont désormais compétents pour lancer des projets de réouvertures et les réaliser.

Réouverture de la Bièvre : renaissance d'une rivière

4

Réouvertures réalisées

Sur l'amont, la Bièvre a été réouverte sur le **Bief de Vilgénis à Massy** sur 1 000 mètres par le SIAVB en 2000 et prolongée **Voie de la Vallée de la Bièvre à Massy** par le SIAVB en 2018 sur 165 mètres pour 530 000 euros environ.

Sur l'aval, d'importants travaux ont été entrepris ces dernières années et, à plusieurs endroits, la Bièvre est réapparue à l'air libre.



En 2004, l'ex communauté d'agglomération du Val de Bièvre, réalise la réouverture d'un linéaire de 300 mètres au **parc des Prés, à Fresnes**, pour 520 000 euros.



En 2017, c'est au tour de **L'Hay-les-Roses** de rouvrir 650 mètres de Bièvre avenue **Flouquet**, sous maîtrise d'ouvrage départementale du Val-de-Marne. Le coût cette fois est de 9,2 millions d'euros car plus le milieu urbain est dense et plus les problèmes rencontrés sont complexes.



2

Chantiers de réouverture en cours



Sur l'amont, le SIAVB mène un projet de réouverture sur le **secteur du Boulodrome à Jouy-en-Josas** sur 115 mètres pour un montant d'environ 350 000 euros, qui sera finalisé à l'été 2021.

Sur l'aval, le troisième tronçon à faire l'objet d'une réouverture, qui doit être finalisé fin 2021/début 2022, concerne le **Parc du Coteau au niveau des villes d'Arcueil et de Gentilly** et doit porter sur 610 mètres, pour un budget global de 10 millions d'euros.



Réouverture de la Bièvre : renaissance d'une rivière

5

Projets de renaissance à l'étude

5 projets d'étude de réouverture sont inscrits au Contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » 2020-2024 par la Métropole du Grand Paris, porteuse de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

- **Le Parc de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses** (400 mètres linéaires). La ville de L'Haÿ-les-Roses a pour projet de réaménager le parc de la Bièvre en parallèle du projet de réouverture et de renaturation de la Métropole. Ces deux projets doivent faire l'objet d'une co-construction et d'enrichissement mutuel.
- **Le Jardin du Vallon à Cachan** (240 mètres linéaires)
- **Le Parc Picasso à Gentilly** (300 mètres linéaires)
- **Le Parc Heller à Antony** et rétablissement de la confluence avec la Bièvre (700 mètres linéaires pour le ru des Godets et 640 mètres linéaires pour la Bièvre)
- **Le Parc Kellermann à Paris** (500 mètres linéaires). La ville de Paris a pour projet de réaménager le parc Kellermann en parallèle du projet de réouverture et de renaturation de la Métropole. Ces deux projets doivent faire l'objet d'une co-construction et d'enrichissement mutuel.

Le marché sera publié en mai 2021 et des prestataires seront retenus pour réaliser les études de faisabilité dès juillet 2021 par la Métropole du Grand Paris.



Parc Heller, Antony

Parc de la Bièvre, L'Haÿ-les-Roses

Jardin du Vallon, Cachan

Parc Picasso, Gentilly

Parc Kellermann, Paris

